

Initiatives ministérielles

les dispositions de ce projet de loi seront inscrites dans l'ALENA, aucun gouvernement ultérieur ne pourra les modifier; dès que l'ALENA aura été ratifié et mis en oeuvre, comme il le sera sans doute si les conservateurs et les libéraux réussissent à faire valoir leur position à ce sujet, il ne pourra jamais plus être modifié.

Le projet de loi C-91 ne concerne pas seulement le prix exorbitant des médicaments. C'est en fait une renonciation à l'autonomie du Canada. Il pourrait avoir des conséquences très graves pour notre régime d'assurance-santé et même pour l'avenir de notre économie et de notre autonomie. Je demande à tous les Canadiens de se joindre à nous pour exiger la disparition de ce projet de loi et la disparition de ce gouvernement.

[Français]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, depuis que le projet de loi C-91 a été présenté à la Chambre, il a été étudié par un comité qui a entendu beaucoup de témoignages. Les témoins étaient des experts dans ce domaine, venant de partout au Canada, de neuf provinces qui représentaient les ministres de la Santé à travers le Canada, sauf celui du Québec, et je reviendrai à celui du Québec par la suite.

On fait face à un projet de loi qui va, sans doute, d'après tous les experts, faire augmenter les prix des produits pharmaceutiques. Lorsque l'on compare les coûts avec ceux aux États-Unis, on sait que dans ce pays, l'Américain moyen paye 62 p. 100 plus cher pour des produits pharmaceutiques qu'il ne paierait ici au Canada. Cela n'est qu'une indication. Du moment que nous sommes obligés de suivre, pas à pas, les augmentations des compagnies multinationales, il est certain que l'on va payer les mêmes prix. Il sera impossible, si l'on rationalise le système des produits pharmaceutiques, que nous puissions continuer à payer le même prix que maintenant, alors que tous les autres pays qui ont signé un accord paieraient plus cher.

Donc, selon tous les témoignages entendus, il me semble que c'est le gros bon sens qui nous dit que, effectivement, il semble y avoir un problème majeur avec ce projet de loi, lorsque l'on refuse les 14 amendements présentés par notre collègue, le député de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. En passant, je voudrais le féliciter pour son travail acharné. On a rarement vu une défense comme celle de notre député de Dartmouth, et on le félicite.

Au Québec, le ministère de la Santé n'a pas jugé bon de se présenter devant le comité ou de présenter un mémoire, et encore moins de le défendre, parce que cela n'était pas défendable, mais évidemment, il espère avoir des retombées dans le domaine de la Recherche et du Développement.

Voici un autre mythe qui circule. Ils veulent nous faire croire que les retombées pour la Recherche et le Développement seront quelque chose d'extraordinaire, sauf qu'ils avancent des chiffres, et il n'y a aucune indication basée sur le passé, que cela sera réalisé. Mais le plus important, c'est qu'on a eu la chance d'avoir le témoignage des gens dans le domaine, et ils ont démontré que notre façon de procéder était anormale puisque l'on n'accepte aucun amendement et que l'on essaie de dire qu'il y aura un contrôle des prix. Comment peut-on croire qu'il y aura un contrôle des prix lorsque la pression vient de toutes les régions d'un pays comme les États-Unis, qui veulent absolument que l'on abandonne notre politique actuelle sur les produits pharmaceutiques au Canada. Ils veulent absolument qu'on l'abandonne. Il y a des raisons à cela, c'est évident. On connaît les prix qu'ils paient aux États-Unis, puis ils voudraient que l'on soit assujettis aux mêmes prix.

Mais on a la chance de présenter des amendements pour nous protéger contre les abus. Cela est refusé. Comment voulez-vous que l'on prenne cela au sérieux ou comment croire en la bonne volonté du gouvernement, quand il n'accepte pas des amendements qui viendraient aider, qui protégeraient l'ensemble de nos concitoyens.

Pouvez-vous m'expliquer, ceux du côté du gouvernement, pourquoi vous n'acceptez pas des sauvegardes, c'est-à-dire des amendements qui nous protégeraient au cas où il y aurait des abus? Déjà, il y a des nouveaux produits qui arrivent sur le marché à des coûts qui sont très élevés, déjà à l'entrée. Après que le projet de loi sera adopté, les compagnies pourraient dire, après x nombre de mois: «Regardez, il n'y a pas eu d'augmentation». C'est certain, l'augmentation est venue dès la mise en marché du produit.

Il y a tellement de chiffres qui ont été cités devant le comité; il y a eu tellement de témoignages sur cette question, et encore ils insistent sur le fait que l'on va à l'encontre des intérêts. Je demande à mes collègues du parti gouvernemental qui représentent des circonscriptions au Québec comment ils vont expliquer à l'avenir la hausse des coûts des produits pharmaceutiques. Vous savez très bien, d'après les témoignages entendus, qu'il y en a beaucoup qui ont expliqué que notre régime de santé subira des hausses terribles à cause de l'augmentation des prix des produits pharmaceutiques.

J'aimerais savoir comment vous allez expliquer cela à l'ensemble de la population. Je trouve que c'est une des pires trahisons que le gouvernement est en train de faire avec cette question des produits pharmaceutiques et le projet de loi C-91. C'est seulement avec le temps que nous allons voir les effets néfastes de ces augmentations.

Peut-être qu'il y en a parmi vous qui ne seront plus ici. Vous ne serez pas obligés de défendre cette affaire-là,